

Note : date limite de réception des candidatures : mercredi 3 juillet

À la rentrée 2019, à la MDPH de l'Oise, un poste de coordonnateur d'équipe pluridisciplinaire enfants sera vacant.

Mission du poste

Organiser et coordonner les travaux d'équipes pluridisciplinaires selon les objectifs définis par la direction de la MDPH en apportant une expertise approfondie notamment dans le domaine de l'inclusion scolaire ainsi que des moyens à mettre en œuvre pour y parvenir. Le coordonnateur est le principal interlocuteur des acteurs de l'éducation (éducation nationale, ESMS, protection de l'enfance, etc.) et il est le garant du traitement des dossiers dans son domaine de compétences.

Profil du poste d'enseignant

Enseignant spécialisé auprès d'enfants à besoins particuliers du 1^{er} degré, titulaire d'un CAEI, CAPSAIS, CAPA-SH ou du CAPPEI ou à défaut un enseignant non spécialisé possédant une expérience reconnue auprès d'enfants en difficulté scolaire et/ou handicapé, **recruté sur entretien**.

Le coordonnateur est placé sous l'autorité hiérarchique de l'IA DASEN et sous l'autorité fonctionnelle du directeur de la MDPH.

Compétences attendues

Fonctions	Activités
Animer, diriger, organiser les équipes pluridisciplinaires (les EP)	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser, coordonner et animer les travaux de l'équipe pluridisciplinaire en matière d'évaluation et de scolarisation des enfants handicapés selon les objectifs définis par la direction de la MDPH en veillant à l'application harmonieuse de la réglementation • Organiser les modalités de participation aux EP et réaliser les évaluations des enfants en situation de handicap • Veiller à la bonne utilisation des outils développés (organisation des EP selon les thématiques retenues ou le calendrier arrêté, définition des priorités, ajustement de l'organisation selon les moyens à disposition, respect des procédures, etc.) • Développer les outils de recueil d'information, les compétences nécessaires à la continuité de service ainsi que les outils de suivi de l'activité (indicateurs de gestion, tableaux de bord, etc.)
Evaluer les demandes	<ul style="list-style-type: none"> • Gérer les courriers en lien avec l'évaluation • Evaluer avec les membres de l'EP (médecins, psychologues, enseignants, professionnels des services et établissements médico sociaux, etc.) les besoins de compensation. • Participer à l'élaboration des projets personnalisés de scolarisation (PPS) et les plans de compensation (PPC) • Veiller à l'harmonisation des propositions des équipes pluridisciplinaires notamment sur toutes les questions relatives à la scolarisation. • Veiller à la transmission, à la fluidité et à la sécurisation des propositions des équipes pluridisciplinaires en lien avec le cadre référent enfant et PCH/FDC. • Editer et vérifier des bordereaux de CDAPH ; assurer le lien avec le secrétariat de direction en charge de l'envoi des bordereaux aux membres de la CDAPH

	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser la participation à la CDAPH et organiser la rédaction des rapports de synthèse par les différents membres d'EP. • Participer à l'ensemble des réunions de CDAPH (plénière et restreinte) en qualité de rapporteur • Accompagner et suivre les familles dans leurs démarches, les informer et les conseiller sur leurs droits et pour toutes questions relatives à la scolarisation de leurs enfants. • Suivi des situations individuelles complexes et ou critiques en lien avec les assistantes sociales, notamment dans le cadre de la démarche « Réponse Accompagnée Pour Tous »
<p>Animer, développer les partenariats</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Partenariat avec les réseaux de la Mission Autonomie des Personnes du Conseil général • Développer des relations et collaborations privilégiées avec les partenaires intervenant dans le domaine de l'enfance et de l'adolescence : partenariat avec les réseaux Education nationale, les enseignants référents et les réseaux de santé – CMP, CMPP, CAMSP, etc. • Animer le partenariat avec les établissements et services médico-sociaux enfants de son territoire • Assurer le suivi des procédures d'admission, listes d'attente, recours des établissements ou refus des familles, recherche de solutions alternatives
<p>Contribuer à la réflexion sur le fonctionnement de la MDPH</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Participation à la réflexion sur la mise à jour des pratiques, aux évolutions réglementaires et aux procédures et à leur élaboration • Favoriser la bonne articulation des missions entre l'évaluation et l'instruction des demandes enfants, par un travail collaboratif étroit avec l'adjoint au chef de service instruction visant l'amélioration des procédures, des circuits, le suivi des situations signalées ou complexes... • Participer à des temps de concertation entre coordonnateurs. Participer aux réunions de service, réunions de cadres, être force de proposition. • Co-rédiger le guide des procédures Education nationale des enseignants référents en lien avec le cadre référent, le chef de service évaluation et l'Education nationale. • S'impliquer dans les réunions transversales et dans le travail en mode projet • Représenter la MDPH dans diverses instances ou à l'occasion de manifestations sur le champ du handicap à la demande de la direction de la MDPH et rendre compte.
<p>Informier, Former</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner et conseiller les enseignants référents, ainsi que les membres des EP dans l'organisation des tâches leur incombant ; être un interlocuteur privilégié des acteurs de la scolarisation des élèves handicapés (enseignants référents, IEN ASH, etc.) • Concourir à la formation des partenaires en lien avec la scolarisation et notamment les accompagnants d'enfants en situation de handicap (AESH)

Capacités attendues

Savoir	Savoir faire	Savoir être
<ul style="list-style-type: none">- - Connaissance de la loi du 11 février 2005 et de la politique du handicap et des dispositifs enfants ;- - Connaissance du cadre législatif et réglementaire en vigueur- Connaissance du système éducatif, en particulier des modalités de scolarisation des enfants handicapés- Règlementation AEEH, PCH- Connaissance des réseaux partenaires : hôpitaux de jour, CMP, CMPP, secteur sanitaire, services sociaux, médicosociaux et éducatifs...	<ul style="list-style-type: none">- Capacité à animer une réunion et une équipe- Travailler en équipe- S'exprimer en public- Conseiller, expliquer- Capacité à communiquer et assurer une représentation institutionnelle- Informer, former- Gérer des conflits- Organiser- Etre autonome- Accueillir et accompagner les familles et s'adapter aux situations- Maîtrise et utilisation de l'outil informatique	<ul style="list-style-type: none">- Sens du service public- Qualité relationnelle et ouverture à la concertation- Capacité d'écoute, d'accueil, d'organisation- Capacité d'adaptation et d'initiative- Esprit d'équipe- Secret professionnel- Rigueur dans l'organisation

Conditions d'exercice

Quotité du temps de travail : temps complet (1607h/an, soit 35h/semaine) ; la charge de travail ne permet le temps partiel autre que de droit.

Horaires de service et contraintes particulières tels qu'établis dans le règlement intérieur de la MDPH soit :

- droits à congé annuels : 27 jours

- droits à RTT collectives : 3 jours

- droits à récupération des heures supplémentaires dans le cadre de RTT individuels dans la limite de 18 jours par an (sous réserve de badgeage effectué)

Permis B

Le profil du poste est susceptible d'évolution en fonction des modifications du fonctionnement et de l'organisation de la MPDH.

Les enseignants qui souhaitent obtenir de plus amples renseignements sont invités à prendre contact avec le pôle ASH –

Tel : 03.44.06.45.94